

## ENGAGEMENT PELERIN

De tout temps, le « carnet du pèlerin » est remis contre un engagement du postulant à tenir une conduite morale et matérielle respectant l'esprit du pèlerinage, tout au long de son chemin :

- Respect d'autrui, respect des monuments, respect des sites et de l'environnement
- Respect des gîtes et des installations mises à disposition, Vous devrez bien sûr, participer aux frais d'entretien et d'hébergement. Vous devez aussi accepter les petites gênes occasionnées par la vie collective.

Les associations pèlerines déclinent toute responsabilité civile ou pénale que pourrait engager votre conduite. Cependant, le carnet de pèlerin comporte une reconnaissance de notre part auprès des autorités civiles et religieuses, pour une aide éventuelle sur le Chemin : nous nous portons en quelque sorte garant pour vous. Soyez en digne !...

Cette « *credenziale* » est seulement destinée aux Pèlerins à pied, en bicyclette ou à cheval qui désirent faire le pèlerinage dans une démarche spirituelle. Elle ne donne aucun droit, elle sert deux objectifs :

- 1/ L'accès aux refuges, gîtes pèlerins, parfois familles d'accueil qui offrent l'hospitalité du chemin. Ces lieux d'accueil ne sont pas gratuits : il convient de laisser une juste participation, même à ceux qui ne demandent rien.
- 2/ L'obtention du « TESTIMONIUM » à Rome qui est l'authentification du Pèlerinage effectué. On peut s'adresser à l'entrée Petriano depuis la place du Sant'Uffizio (de 9h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h30).

Il est nécessaire de respecter le règlement des refuges et des gîtes pèlerins, d'y faire preuve de simplicité, de propreté, de respect fraternel du bien être des autres. **Soyez silencieux pour ne pas gêner le repos de tous.**

**« Si le touriste exige, le Pèlerin remercie »**

Le porteur du présent carnet de pèlerin accepte ces conditions

Ce texte figurera sur la dernière page de la Credenziale et devra être signé par le Pèlerin.